



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de février, à 19 heures 10 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 1 - Votants : 27

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M-C. - DELILLE M. - DITTA E. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J-S. - FILLION L. - HUCHET C. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - ODORICO L. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés: BIARD G. - NICOLAS A. - PONTAIS M. (pouvoir BOCQUET J.)

Absents BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - REVEILLON E.

Secrétaire de séance : DAUBERCIES M-C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2021

Date d'affichage : 02/02/2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 18 janvier 2021 ;
- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail du poste de chargé.e d'action sociale, afin de le porter à 28/35^e ;
- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de « Pacte de gouvernance » du Grand Annecy ;
- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel, telle que présentée en séance, dans le cadre de la présentation du dossier de demande de subvention à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie (projet de groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières) ;
- **APPROUVE** la demande de rétrocession de concession funéraire formulée par Monsieur MOLINOD Patrick le 28 décembre 2020, et **DÉCIDE** à ce titre de valider le remboursement du prix de la concession au *pro rata temporis* de la période d'utilisation, soit un montant de 231,44 € pour la période allant du 31 août au 28 décembre 2020 ;
- **APPROUVE** la convention de servitude de passage à conclure avec ENEDIS afin de réaliser des travaux de modification du réseau souterrain et aérien basse tension (dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment, chemin de chez Danier, commune déléguée d'Aviernoz) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi présentée ;
- **APPROUVE** la convention de servitude de passage à conclure avec ENEDIS afin de réaliser des travaux de pose de câble souterrain (pour l'alimentation d'une habitation riveraine, route des Mellys, commune déléguée d'Aviernoz) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi présentée ;

- **PREND ACTE et APPROUVE** le décompte définitif de travaux du programme « complément - 2015 », réalisé pour le compte de la commune dans le cadre des travaux d'éclairage public pour l'aménagement du carrefour de la RD5/RD55, dont la dépense totale de l'opération est arrêtée à la somme de 6 506,55 € (dont 3 741,79 €, au titre des travaux de génie civil et réseau d'éclairage public complémentaires, et 189,51 € au titre des frais généraux), et **CONFIRME** son engagement à rembourser la quote-part communale restante s'élevant à **520,79 €** (au titre des travaux) et **26,51 €** (correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres) ;
- **VALIDE** la participation de la commune envers les crèches associatives du territoire (les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières), dans le cadre de leur fonctionnement, **VALIDE** également une participation communale dans le cadre du fonctionnement de l'association de l'ADMR du Parmelan, et **DÉCIDE** de verser à ces quatre structures, dès à présent et avant le vote du budget, les acomptes sur subvention comme suit :
 - crèche « Multi Accueil Pomme d'Happy » (Les Ollières) : 29 667 €,
 - crèche « ADMR Gros Chêne Viéran - Les Marmotins » (Saint-Martin-Bellevue) : 23 303 €,
 - crèche « Les P'tiouts » (Thorens-Glières) : 22 000 €,
 - association « ADMR du Parmelan » (Thorens-Glières) : 8 000 €

à 26 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la demande d'application du régime forestier pour des parcelles boisées communales, situées à Thorens-Glières, Aviernoz et Saint-Martin-Bellevue, et telles que présentées en séance.

Le Maire

Christian ANSELME



Affiché le :